

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Avis général concernant construction, territoire, énergie et transports
Date de publication: KABVS 18.10.2024
Visible par le public jusqu'au: 18.01.2025
Numéro de publication: BA-VS65-0000000459

Entité de publication
Etat du Valais, Service immobilier et patrimoine (SIP), Place du Midi 18, 1950 Sion

Informations sur le chantier – Classement d'importance cantonale (note 2) et mise sous protection du Pont-route de Riddes, sis sur les communes de Chamoson parcelle n° 1886, folio 23, coordonnées 2'583'727/1'114'002 et de Riddes parcelle n° 9015, folio 2, Coord. 2'583'727/1'114'002, plusieurs communes

Concerne les communes Chamoson, Riddes

Titre de l'avis

Classement d'importance cantonale (note 2) et mise sous protection du Pont-route de Riddes, sis sur les communes de Chamoson parcelle n° 1886, folio 23, coordonnées 2'583'727/1'114'002 et de Riddes parcelle n° 9015, folio 2, Coord. 2'583'727/1'114'002

Contenu de l'avis

Le Département des finances et de l'énergie, par le Service immobilier et patrimoine, soumet à l'enquête publique, pendant 30 jours, le dossier relatif au classement et à la mise sous protection de Pont-route de Riddes sis sur les territoires de Chamoson et de Riddes, conformément à la législation relative à la protection de la nature, du paysage et des sites (articles 9 et 12 LcPN, articles 11 al. 2 et 16 al. 2 OcPN),

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté auprès des administrations communales de Chamoson (Administration communale, Ch. Neuf 9) et de Riddes (Administration communale, Rue du Village 2) et auprès du Service immobilier et patrimoine (SIP, Place du Midi 18 à Sion). Les oppositions dûment motivées devront être adressées, par écrit, en deux exemplaires, au SIP, dans un délai de 30 jours, dès la présente publication.

Point de contact

Etat du Valais, Service immobilier et patrimoine (SIP)

Place du Midi 18
1950 Sion

Délai

10 jours

Expiration du délai: 28.10.2024